

2008/659 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance dans les 1er, 2e, 4e, 7e, 8e arrondissements (Direction de l'Enfance) (BMO du 15/09/2008)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport n'appelle pas d'observations particulières de notre part et nous le voterons bien évidemment.

Cependant, je souhaite revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et M. Fournel le sait bien. Il s'agit du devenir de la crèche Grolée.

Cette crèche de 33 places a fait l'objet cet été 2008 de travaux de rafraîchissement, et non de remise aux normes. Ce choix, auquel la mairie du 2e arrondissement n'a pas été associée, conduit à l'évidence dans un délai court à la fermeture de l'établissement. Nous entendons dire que la fermeture de Grolée sera compensée par l'ouverture de la future crèche Savoie/Port du Temple. Nous ne voyons pas en quoi l'ouverture d'un établissement justifie la fermeture d'un autre : ce n'est pas comme cela que l'on fait un bilan positif.

Par ailleurs, lorsque l'on dispose de 390 m² de foncier en centre ville au service de la garde d'enfants on ne les lâche pas.

Dans un courrier du 4 juillet adressé à M. l'Adjoint à la Petite Enfance, nous avons demandé que cette crèche ne soit pas fermée, et qu'il soit même envisagé d'en augmenter la capacité. Elle jouit d'un emplacement exceptionnel, d'une bonne capacité et rend un service considérable aux familles du Nord de l'arrondissement, ainsi qu'à certaines familles du 3^e arrondissement, de l'autre côté du Rhône.

Dans un passé récent la fermeture d'une halte-garderie non remplacée par la création d'une nouvelle structure a été vécue par les familles comme un traumatisme et a eu pour conséquence un solde nul de créations de places sur le 2^e arrondissement lors du mandat précédent.

Comme nous voulons être constructifs, nous proposons qu'une réflexion d'ensemble soit menée rapidement sur les équipements petite enfance de l'arrondissement à laquelle nous serons heureux de contribuer par notre connaissance des besoins des familles et des réalités du terrain. Ce que nous voulons, c'est d'abord une vision globale de l'état des lieux afin de mettre en œuvre une stratégie optimale.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Chers Collègues, nous sommes attachés comme vous à la crèche Grolée, d'ailleurs il ne s'agit ici que d'une première tranche de travaux qui se sont déroulés cet été et une deuxième tranche est prévue, puisque nous ne sommes pas allés au bout des travaux de propreté nécessaires.

Au-delà vous savez comme moi, et vous me l'avez assez souligné, que cet établissement ne dispose pas d'espaces extérieurs et qu'il est très difficilement adaptable dans le sens où on l'entend aujourd'hui pour une crèche moderne répondant à toutes les normes demandées par la PMI. Pour le moment, il n'est pas question de fermer la crèche Grolée et cela ne se fera pas sans concertation avec la mairie d'arrondissement, les parents et les professionnels de l'établissement. Vous savez comme moi que le 2e arrondissement va bénéficier d'une part, de l'opération Savoie – Lamartine, certes avec retard, mais elle va arriver, mais aussi de l'établissement d'accueil de jeunes enfants qui va ouvrir à côté de l'école Casimir Périer sur le confluent auquel sera adjoint un relais d'assistantes maternelles.

Le 2e arrondissement n'est donc pas oublié, d'ailleurs vous le savez depuis décembre 2007 avec la signature du contrat enfance jeunesse sur ce plan. Cependant, vous savez aussi que la Caisse d'Allocations Familiales priorise maintenant ses interventions et ses soutiens en fonction des territoires et de leurs différentes caractéristiques démographiques et sociales. Il se trouve, je le rappelle, que pour le moment, nous ne désespérons pas de les convaincre et nous agissons pour cela, mais pour le moment, l'établissement Savoie – Lamartine ne fait pas partie de la priorité de la Caisse d'Allocations Familiales et va être entièrement à la charge de la Ville.

Vous comprendrez donc que nous sommes prudents et que nous ne voulons pas annoncer des choses que nous ne pourrions pas faire dans la mesure où nous ignorons toujours les intentions de la caisse d'Allocations Familiales y compris, après 2010, soit l'échéance du contrat enfance jeunesse en cours. Vous serez bien entendu associés à la réflexion, mais pour le moment il n'est pas question, jusqu'à nouvel ordre, de fermer cet établissement, la meilleure preuve c'est que nous allons effectuer des travaux de propreté sur 2009.

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, avez-vous lu le rapport de la Cour des Comptes sur les modes de garde ?

Mme de LAVERNEE Inès : Oui, j'en ai lu un extrait. Je voulais préciser à M. Fournel que les deux établissements annoncés, le sont pour 2011 et 2012. Ils ne rentrent donc pas dans le contrat enfance jeunesse de la CAF. Lorsque je vois qu'un établissement est là, je préfère le garder : « un tiens vaut mieux que deux tu ne l'auras pas » !

M. LE MAIRE : Si vous me dites qu'il faut abandonner l'opération Lamartine, vous le faites maintenant, étant donné que la CAF

nous a annoncé très clairement que le 2e arrondissement n'était pas un territoire prioritaire, et que nous n'aurions aucune subvention pour pouvoir investir dans le nouvel établissement, ce qui veut dire que nous allons tout prendre en charge et je ne voudrais pas que vous laissiez croire dans le 2e arrondissement qu'il y a une volonté de pénaliser. Vous pourriez vous adresser non pas à la Caisse d'Allocations Familiales qui ne répartit que ce qu'elle peut répartir, même pas d'ailleurs à l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales qui, elle aussi, est tributaire des subventions qu'elle reçoit, mais directement au Gouvernement de manière à ce que la politique familiale soit organisée comme le demande le rapport de la Cour des Comptes d'une autre façon et en mettant par exemple l'accent sur le fait que l'on a diminué fortement, au cours des dernières années, le nombre d'enfants accueillis dans les écoles maternelles en dessous de 3 ans.

Ce que font les collectivités locales d'un côté, est défait de l'autre côté. Quelqu'un tout à l'heure parlait de sisyphes et du défilé de la biennale, je crois qu'ici nous avons une illustration de sisyphes qui essaient de remonter péniblement alors que de l'autre côté on fait en sorte que les choses n'aillent pas.

Il faut dire que notre taux de mode de garde dans les crèches associatives ou familiales de la Ville de Lyon est environ trois fois supérieur à la moyenne nationale. Cela veut dire que l'effort de la Ville est tout à fait considérable et que quelque part nous aimerions bien que l'Etat puisse nous accompagner.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)